ARRETE PORTANT COMPOSITION DE LA COMMISSION LOCALE D'INSERTION DU PAYS DE MONTAUBAN TROIS RIVIERES

A.D. n° 2005-2113

Le Président du Conseil Général de Tarn-et-Garonne,

VU la loi n° 2003-1200 du 18 décembre 2003 portant décentralisation en matière de Revenu Minimum d'Insertion et créant un Revenu Minimum d'Activité ;

VU la délibération du Conseil Général de Tarn-et-Garonne du 26 novembre 2004;

VU les propositions présentées par les différentes collectivités territoriales, organismes et associations concernées ;

VU l'avis émis par le Conseil Départemental d'Insertion, lors de la séance du 10 mai 2005;

SUR proposition de Monsieur le Directeur Général des Services du Département,

ARRETE:

Article 1er: L'arrêté départemental n° 2005-1360, en date du 15 juin 2005, est abrogé.

Article 2 : La composition de la CLI du « Pays de Montauban Trois Rivières » est fixée comme suit :

Président: Monsieur MOIGNARD Jacques

I – Représentants du Conseil Général

- Monsieur ASTOUL Etienne, titulaire,
- Monsieur GARRIGUES Roland, suppléant,
- Madame DE SANTI Maryse, titulaire,
- Monsieur QUEREILHAC Jean-Pierre, suppléant,
- Monsieur MOIGNARD Jacques, titulaire,
- Monsieur PARIENTE Jean-Marc, suppléant,
- Monsieur MOUCHARD Claude, titulaire,
- Monsieur GONZALEZ José, suppléant,
- Monsieur ROSET Jacques, titulaire,
- Monsieur LARROQUE Jacques, suppléant,

II – Représentants des collectivités territoriales

1) Communauté d'agglomération de Montauban et des 3 Rivières

- Monsieur SI BELKACEM Amar, titulaire,
- Monsieur BOURGADE Francis, suppléant,
- Monsieur GABACH Alain, titulaire,
- Monsieur BONNEFOUS Pierre, suppléant.

2) Communauté de communes Garonne et Canal

- Madame ROCHA Denise, titulaire,
- Madame OPERTI Rita, suppléante,
- Monsieur DUMAS Gilbert, titulaire,
- Madame FAURE Liliane, suppléante.

3) Communauté de communes du Sud Quercy de Lafrançaise

- Monsieur VIEVILLE Jean, titulaire,
- Monsieur LAFARGUE Claude, suppléant,
- Monsieur MALMON Charles, titulaire,
- Monsieur PRAYSSAC Jean-Michel, suppléant.

4) Communauté de communes du Terroir de Grisolles et Villebrumier

- Monsieur MARTY Jean-Louis, titulaire,
- Madame NEGRE Marie-Claude, suppléante,
- Madame MARCHAND Bernadette, titulaire,
- Madame BIANCO AUSSET Iladia, suppléante.

III - Représentants de l'Etat

1) DDTEFP

Madame BRAVO, titulaire.

2) Préfecture

- Madame POURADIER-DUTEIL Chantal, titulaire.

IV - Représentants de la DSD

- Le Responsable du pôle de Grisolles : Madame FALBA Sylvie,
- Le Responsable du pôle de Moissac : Madame DAUGE Mauricette,
- Le Responsable du pôle de Montauban : Madame CUILA Brigitte (CMS Villebourbon),
- Le Responsable du pôle de Montauban : Madame BRUNET Danièle (CMS Unal),
- Le Responsable du pôle de Montauban : Madame FOLINIE Laurence (CMS Les Chênes),
- Le Responsable du pôle de Montauban : Monsieur CONTE Jean-Claude (CMS Labat),
- Le Responsable du pôle de Montech : Monsieur DELMAS Jean-Paul.

V – Représentants des organismes économiques et sociaux

ADIAD

- Madame REMUZON Laurence, titulaire,
- Madame VINCENTI Annie, suppléante.

ADIL 82

- Madame PUJOL Catherine, titulaire,
- Mademoiselle BELKADI Noura, suppléante.

<u>ANPE</u>

- Madame BONNET Jacqueline, titulaire,
- Monsieur BIRON Christophe, suppléant.

AMAR

- Madame BERNADET Sylvie, titulaire,
- Madame CASSAYRE Béatrice, suppléante.

Chambre d'Agriculture

- Monsieur PENDARIES Denis, titulaire,
- Monsieur ROUX Laurent, suppléant.

Chambre de Commerce et d'Industrie

- Monsieur ZURLO José, titulaire,
- Monsieur BENTAJOU Jean-Luc, suppléant.

Chambre des Métiers

- Madame RIBOTTA Claude, titulaire,

CIBC

- Madame CLAMENS Sophie, titulaire,
- Madame DEBAR Laurence, suppléante.

Mission Locale

- Monsieur LEVITTE, titulaire,
- Madame BAYLAC, suppléante.

PACT-ARIM

- Monsieur THOMAS Michel, titulaire,
- Madame CANAVEIRA Céline, suppléante.

Roger Tort

- Monsieur COIGNARD Jean-Pierre, titulaire,
- Madame LAMELOISE Laure ou Madame DESORTHES Stéphanie, suppléantes.

UDAF

Monsieur LAFFAITEUR Christophe, titulaire.

<u>Article 3</u>: Monsieur le Directeur Général des Services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Conseil Général de Tarn-et-Garonne.

Fait à Montauban, le 19 septembre 2005

Le Président.

ጥ